

<http://ugtg.org/spip.php?article287>



Lettre ouverte à M. C. JOLIVIERE DG du CHU

- Actualité -



Date de mise en ligne jeudi 27 avril 2006

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés



Objet : Réponse à votre Courrier du 31 mars 2006.

Monsieur le Directeur Général,

En réponse à votre lettre du 31 mars dernier relatif à notre proposition d'accord sur la situation sociale du CHU, nous aurions préféré tenir avec vous une vraie confrontation de nos points de vue respectifs sur l'appréciation que nous avons des rapports sociaux au CHU plutôt que de vous encourager à vous "**emmurer**", par la réponse que nous vous portons ci-après.

Seulement, nous ne sommes pas parvenus à nous dissuader de vous convaincre à cesser vos errements.

D'autant que quand vous vous parez des habits de "**Monsieur Propre**", vous nous inquiétez. Comment un directeur général d'un CHU, un hospitalier peut-il se persuader qu'il affaiblira la représentation syndicale d'un établissement de plus de 2.500 agents en jouant de l'intimidation, de la répression tout azimut.

C'est d'un autre âge, d'un autre temps ; ni l'histoire sociale de cet établissement, ni ses organisations actuelles, ni ses structurations futures ne devraient vous autoriser, sauf à être également d'un autre âge, d'un autre temps, à soutenir une aussi scabreuse prétention.

CHODYÈ DI KANNARY BONDA AY NWÈ.

1. Sur le respect de la loi

Votre perfidie n'a pas de limite puisque nous vous le rappelons c'est d'abord par contournement des modalités réglementaires de nomination des directeurs d'établissements hospitaliers que vous vous êtes retrouvé à la tête du CHU.

Il a fallu, Monsieur JOLIVIERE, que la communauté guadeloupéenne se mobilise et agite "**la discrimination positive**" pour, que vous nous invitiez aujourd'hui au respect des fonctions, de la hiérarchie, de la légalité, des droits et des devoirs..... **é patati..... é patata.**

2. Sur le respect des Institutions

Depuis votre arrivée au CHU en Novembre 2003, jamais les institutions n'ont aussi peu et mal fonctionné.

Certes, le Conseil d'Administration, le CTE, le CHSCT, la CME, se réunissent. Seulement, à lire le contenu des échanges du CTE par exemple, il est patent que vous vous limitez à exécuter une consultation obligatoire, un passage obligé. **C'est bien pour cela que depuis 2004, notre organisation refuse d'y participer.**

Ensuite, les Conseils de Service, institution de proximité et de concertation s'il en est, quand ils existent, ne se réunissent pas.

Heureusement, que le Conseil d'Administration est encore libre et en capacité à vous imposer le débat et la transparence quand bien évidemment il dispose dans les délais de documents lisibles et sincères.

Aujourd'hui, aucun administrateur du CHU n'a une vision globale et prospective du CHU, de sa réalité financière, de ses projets d'investissements et de leurs financements, de son projet social.

Le projet médical récemment approuvé, aussi pertinent et ambitieux qu'il soit, risque de rester au stade de projet sans une fière mobilisation de la communauté hospitalière.

Or, votre gestion à l'emporte-pièce, autoritaire, simulatrice et dissimulatrice, votre managérial bluffeur, a eu raison des dernières « bonnes volontés » du CHU, et principalement de votre équipe même de direction.

En somme, l'Institution Hospitalière est, et ne peut être que Monsieur le Directeur Général Christian Jolivière, ses pompes et ses oeuvres

3. Sur la question du dialogue social

S'il faut s'attarder sur votre mode opératoire, nous vous rappelons que la DHOS, par deux rapports, d'abord celui de votre précédent poste au CHM, ensuite celui du CHU en date de juin 2004, nous renseigne sur votre incapacité à concevoir et convenir avec d'autre que vous-même.

Que vous soyez en "**bon dialogue**" avec la FGS-FO et la CGTG au CHU, ne nous surprend pas, vous auriez réussi à les domestiquer, comme vous en avez la prétention avec nous.

Pourtant, vous n'avez pas hésité à licencier un militant de la FGS-FO, alors que le Tribunal, d'abord en Référé et ensuite par rejet de votre pourvoi au Conseil d'État, vous ordonnait sa réintégration jusqu'à l'examen au fond du contentieux qui vous oppose.

4. Sur les dossiers en cours

4.1 S'agissant de **Madame Roselyne SABLON-PELAGE**, vous faites part d'une vilénie des plus scandaleuse et lâchement vous vous défausser sur le jury du concours. Que dit Monsieur RICHARD de la DSDS : "**si l'autorité organisatrice du concours me demande de publier une liste complémentaire, je le fais**".

Autrement dit, le CHU n'a pas réclamé de liste complémentaire comme elle l'a fait pour le même type de concours en

juin 2004, malgré la vacance de plusieurs postes. Quel intérêt le jury aurait-il à refuser à **Madame SABLON-PELAGE** le succès au concours sur titre alors que le CHU a payé pendant plus de 3 ans sa formation pour lui permettre de détenir un diplôme d'Etat ?

Notre débat ne porte pas sur la question « **du pouvoir souverain du jury** » mais sur la demande faite par le CHU de ne retenir qu'un seul candidat.

D'ailleurs, votre courrier du 23 janvier en réponse à notre interpellation est aussi cynique. Quand, en effet, vous invitez **Madame SABLON-PELAGE** à candidater pour le prochain concours 2006, vous nous confirmez votre décision de ne pas la nommer par pure mesquinerie antisyndicale.

Maintenant vous menacez de la licencier, elle aussi !

Parce que tel un commandeur d'habitation vous êtes persuadé que soustraire le pain de la bouche d'un agent vous élèvera au rang de directeur courageux....! Vous n'êtes pas satisfait de lui avoir retenu 31 jours sur son traitement du mois de mars pour « **absence de service fait** ».

4.2 Sur les dossiers de Messieurs **BORGIA-COURIOL, FIGARO et ALEXANDRE**, nous vous rappelons que ces agents ont été licenciés abusivement et au mépris de toute réglementation.

Il se peut que vous ne soyez pas au fait des procédures en droit du travail et en gestion des Ressources Humaines des Etablissements de Santé Publique. Seulement, vous disposez d'une DRH et d'un Conseil. Ne sont-ils compétents que pour instruire à charge et à sanctionner, que pour faire enfermer des militants syndicalistes.

Avez-vous pensé que la Ressource Humaine étaient l'outil le plus précis dont dispose un Etablissement de Santé pour se construire et assumer ses missions et, qu'il n'y aucune gloire à tirer de l'intimidation et de la terrorisation des hommes. Tout au plus vous n'obtiendrez qu'une démission massive.

4.3 S'agissant du projet d'accord sur la situation sociale que nous vous avons transmis le 24 mars 2006. Cette démarche s'inspire de l'initiative prise par le Président du Conseil d'Administration et par le Directeur de l'ARH visant à ce que chaque partie en conflit se conforme à ses obligations et ce, de manière simultanée et équilibrée.

Seulement, vous qui êtes l'AUTORITE du CHU, nous comprenons que vous ne puissiez accepter d'un Président de CA, qu' un DARH, viennent vous dicter, chez vous, dans votre seigneurie, la conduite à tenir en face de troubles de l'UTS-UGTG. Nous comprenons aisément qu'il vous ait impossible de descendre de votre Tour de Babel.

4.4 Comment, encore, vous persuadez que le CHU n'est pas une bitasyon avec ses esclaves, ses champs, ses commandeurs et son maître.

Comment, encore, vous persuader que dorénavant, vous êtes tenu de négocier de contractualiser, de projeter avec des institutions diverses tant dans leurs prérogatives, leur mode de gestion, que dans leurs économies particulières.

Ni notre organisation, ni les instances et les organisations du CHU ne pourront être soumis à vos diktat et prétentions de proconsul.

Le Monde bouge. Les hommes en sont les principaux artisans. Votre fausse invite de "**paix sociale réelle**" n'est que

Lettre ouverte à M. C. JOLIVIERE DG du CHU

discours lénifiants, dépourvus de sens, visant à obtenir l'adhésion de ceux précédemment **mofwazé en zombis**.

Nous vous plaignons.

Nous en restons là.....Nous en restons à notre projet de Protocole d'Accord ...A vous de voir.

KENBÉ FO TAN OU PÉ !!!

Contre la répression antisyndicale,

Pour la nomination de Roselyne SABLON-PELAGE,

Pour la Réintégration de nos camarades licenciés.

LA LUTTE CONTINUE !!!

Tous à l'Assemblée Générale du

Mercredi 03 mai 2006

à 10 h 30

au Hall de la DRH

PAP, le 27/04/06

UTS-UGTG